

DROITS DE RECOURS DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS

SERVICE DE FORMATION CONTINUE (SFC)

Avant d'entreprendre ce processus, assurez-vous de rencontrer la personne ciblée par cette situation de droits de recours et de tenter de régler la situation que vous remettez en question.

IDENTIFICATION

Nom de l'étudiante ou de l'étudiant :

Numéro de matricule (DA) :

Nom de l'enseignante ou de l'enseignant :

Titre et numéro du cours :

Numéro du groupe :

Session :

DESCRIPTION DE LA SITUATION PAR L'ÉTUDIANTE OU L'ÉTUDIANT

Objet de la plainte (faits) :

Impacts de la situation :

Motifs pour lesquels vous portez plainte :

RÈGLEMENT SOUHAITÉ PAR L'ÉTUDIANTE OU L'ÉTUDIANT
Vos attentes :

Signature de l'étudiante ou de l'étudiant : _____

ÉTAPES DU PROCESSUS DES DROITS DE RECOURS

Rencontre préalable avec l'enseignante ou l'enseignant :		
	Oui	Non
Situation discutée avec l'enseignante ou l'enseignant?		
Si oui, à quelle date?		

Premier recours auprès de la conseillère ou du conseiller pédagogique du SFC :		
	Oui	Non
Situation discutée avec le conseiller ou la conseillère pédagogique?		
Si oui, à quelle date?		
Réponse écrite reçue le :		

Deuxième recours auprès de la direction de la formation continue et des services aux entreprises :		
	Oui	Non
Situation discutée avec la direction de la formation continue et des services aux entreprises?		
Si oui, à quelle date?		
Réponse écrite reçue le :		

Dernier recours auprès du protecteur de l'étudiant :		
	Oui	Non
Situation discutée avec le protecteur de l'étudiant?		
Si oui, à quelle date?		
Réponse écrite reçue le :		

- Les réponses écrites doivent être annexées au formulaire.
- Le formulaire doit être fourni à chaque étape du processus des droits de recours.
- Le formulaire et les annexes sont sous la responsabilité de l'étudiante ou de l'étudiant.
- L'article 4 de la Charte des droits et responsabilités des étudiants présente le droit de recours.